

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances

Rapporteur : Philippe Laurent

Pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers dans certains secteurs : action sociale, famille et solidarités, action éducative, équipements et cadre de vie, action sportive, action culturelle, patrimoine, évènements, administration générale, communication, ressources humaines, la Ville peut être amenée à recruter du personnel contractuel sur des emplois non permanents, en précisant :

- le motif du recrutement,
- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement,
- le niveau de rémunération de l'emploi créé.

Le coût des emplois non permanents pour l'année est estimé à 1 560 000 € pour l'ensemble de l'année 2022.

En 2022, la Ville a rémunéré 244 vacances ou contrats d'agents non permanents au 30 novembre pour un montant de 1 407 430 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir décider la création d'emplois d'agents contractuels non permanents et de fixer les taux des vacances selon le tableau ci-joint qui précise les limites dans lesquelles il sera possible de recourir à ce type de recrutement, en tant que de besoin.